



AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE DE PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2026

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

Le rôle général de perception des taxes municipales pour l'exercice financier 2026 est complété et déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier situé au 3, rue des Copains, Sainte-Martine, Québec, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures d'ouverture régulières.

Ce rôle général comprend toutes les taxes foncières sur les divers types d'immeubles et les compensations imposées et à prélever pour l'année 2026.

L'expédition des comptes de taxes aura lieu dans le délai imparti par la loi.

- 1- Le premier versement des taxes foncières est payable 30 jours après l'expédition du compte;
- 2- Le deuxième versement des taxes foncières est payable le 10 juin 2026 ;
- 3- Le troisième versement des taxes foncières est payable le 10 septembre 2026 ;
- 4- Le quatrième versement des taxes foncières est payable le 10 novembre 2026 ;

Toutefois, toutes les taxes sont exigibles et payables en un seul versement 30 jours après l'expédition du compte si le montant dû est de moins de 300 \$.

Tout contribuable qui n'aurait pas reçu son compte de taxes est prié de se présenter à l'hôtel de ville où une copie de ce compte lui sera remise.

Donné à Sainte-Martine, ce 27 janvier 2026

Joanie Ouellet
Directrice des affaires juridiques et contractuelles
Greffière adjointe

